**DYNAMIQUE PASTORALE ET IMPACT DE L’EGLISE FAMILLE DE DIEU A IDIOFA : HERITAGE-INNOVATIONS-DEFIS-PERSPECTIVES.**

S/Thème : « **DROITS DE L’ENFANT** » par Mme. Norbertine ILUNDU OKAR.

* Excellence Messeigneurs les Evêques,
* Révérends Abbés, Révérends Pères, Révérendes Sœurs,
* Distingués Invités (à vos titres et rangs respectifs Tout Protocole observé),
* Mes demoiselles consacrées,
* Mes Dames et Messieurs,

En montant du haut de cette tribune, nous voulons bien nous acquitter de prime abord d’un devoir agréable celui de remercier le Bon DIEU qui a disposé ce temps d’échanges, en suite nous remercions les Initiateurs qui ont pensé à notre modeste personnalité en nous associant comme intervenante à ce symposium, pour aborder le sous-thème intitulé : « **Droits de l’enfant** »

Tout en prenant en compte la pondération horaire nous impartie, nous avons circonscrit ce sous thème en deux points importants à savoir :

* Droits de l’enfant : Genèse et motivation,
* Droits de l’enfant dans le Diocèse d’Idiofa qui sera assortis de quelques recommandations.

**1°) Droits de l’enfant-Genèse et motivation**

Les Droits de l’enfant sont scellés dans un document unique en son genre depuis le 20 Novembre 1989 par l’assemblée générale les nations unies à NEW-YORK. Et cette décision historique que les dirigeants de la planète ont pris, est entré en vigueur le 2 Septembre 1990.

Cette convention relative aux Droits de l’enfant définis ainsi, les normes universelles de soins, de traitement et de protection qui convient d’appliqué à tous les êtres humains de moins de 18 ans.

Concrètement cette convention témoigne le fait que tous les Etats et communautés du monde comprennent que les enfants ont les droits de :

* Survivre et de se développer ;
* Etre protégés contre les violences, l’exploitation et les mauvais traitements ;
* Exprimer des opinions propres à eux (enfant) qui seront respectées.

**2°) Droits de l’Enfant en RDC**

La RDC a ratifié de nombreux instruments juridiques internationaux et nationaux concernant l’Enfant tels :

* La convention relative aux droits de l’enfant : le 15/09/1990 ;
* Le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l’enfant concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants : le 28/03/2001 ;
* La charte Africaine des Droits et du bien-être de l’enfant : le 28/03/2001.

Cependant, nonobstant la convention relative aux droits de l’enfant dispensée dans la classe de la première année secondaire pour que les enfants (élèves) deviennent leurs propres avocats, beaucoup de défis restent à relever ou regard de nombreuses violations qui rongent les enfants congolais tels que : les enfants soldats, les enfants sorciers, les enfants de rue, les filles meurt (les mères précoce)… Les travails des enfants, la prostitution, vente en heure reculé (des arachides, les bananes, les pains dans des coins parfois obscure).

**3°) Droits de l’enfant dans le Diocèse d’Idiofa**

***3.1. Contexte actuel.***

A travers le Diocèse, nous avons enregistré certains problèmes importants qui illustrent des violations massives des droits de l’enfant. Cependant, il a été impossible d’évaluer avec statistique à l’appui l’ampleur véritable des diverses violations en l’endroit des enfants. Vu les lacunes dans la collecte des données et étant donné que la plupart des cas se passent sous silence et ne sont pas signalés, par contre sont étouffés.

Dans la foulée de ces violations avons, retenu les suivantes :

1. ***Les enfants privés de la vie dès le sein maternel***

Le droit à la vie étant garanti et consacré dans la convention de droits de l’enfant (article 6) la vie est un Don sacré de Dieu et personne n’a les droits de la supprimé même à son stade initial. Ainsi que dans constitutions (article 16 vie humaine est sacrée) nous vivons les cas d’avortement provoquées clandestins (APC) où de nombreux bébés sont arrachés de force du sein maternel pour être jetés dans des trous de W.C, dans la rue,….

1. ***Le manque d’enregistrement des naissances***

L’inscription d’un enfant dans le registre de naissance permet à celui-ci d’obtenir un document officiel prouvant son existence et sa nationalité. (Cfr. Article 7&8 Page 75).

1. ***Le manque d’une éducation de qualité en famille***

* Crise de model dans nos maisons, dans la société….

1. ***Le manque d’une éducation de qualité dans des écoles***

Le manque d’un enseignement de qualité est aujourd’hui de crée par tous les opérateurs pédagogiques et non pédagogiques et y compris l’état lui-même. Et nous nous demandons quel héritage allons-nous légué à cette jeunesse en quêtes de point de repères. Le slogan sur toutes les lèvres est connu : « les enfants d’aujourd’hui, ne sont intelligents » et nous déduisons aussi, les enfants d’aujourd’hui sont enseignés par les Enseignants d’hier qui sont aussi devenu des enseignants d’aujourd’hui. Donc enfants d’aujourd’hui = enseignant d’aujourd’hui. Je vous raconte un fait vrai vécu par S.E, Mgr. l’Evêque à travers une de ses tournées épiscopales dans le Nord du Diocèse, avait posé une question à un élève finaliste d’expliquer le mot « Laboratoire » et l’élève de lui répondre : c’est un endroit où les professeurs résolvent les questions de l’examen d’état.

1. ***Les violences contre les enfants***

Les actes des violences tels que : les châtiments corporels, les agressions psychologiques, les provocations sexuelles, … sont perpétrés par des personnes que les enfants connaissent bien : leurs parents, camarades d’école, les enseignants,… Ici nous tenons à féliciter notre Père Evêque à la convention scolaire ou les Coordinations S/Provincial des ECCATH agissent avec efficacité pour assainir les milieux éducatifs catholiques.

* Certains auteurs sont soit décommissionés, soit exclus carrément du réseau d’enseignement.

1. ***Le mariage précoce***

Cette situation affecte surtout des filles des ménages plus pauvres et les obliges à interrompre les études, sous d’autres cieux on assiste à des mariages sous contrainte.

1. ***Les travails des enfants***

Ce cas illustre davantage la pauvreté des parents et compromet l’éducation des enfants. Actuellement à l’EPSP et surtout dans les écoles de l’intérieurs, un nouveau vocabulaire : «élève parent » est d’actualité. C’est-à-dire l’enfant lui-même se prend en charge pour payer ces frais scolaire et autres besoins.

1. ***L’exploitation sexuelle et service sexuels infligé aux enfants***

Ces pratiques exposent l’enfant aux IST, VIH/SIDA, aux grossesses non désirés…

1. ***Mutilation génitale féminine/Excision***

Cette forme de violence affecte l’intégrité physique et psychologique de l’enfant ou de la fille. Elle est extrêmement dangereuse surtout lorsqu’elle a lieu dans un environnement insalubre. Elle nuit gravement au développement sexuel normal et sain de la jeune fille.

1. ***Les conflits familiaux***

Ils sont souvent à la base de divorces et privent les enfants de soins parentaux ou soit à cause de la pauvreté, les enfants vivent avec l’un des parents quelle qu’en soit la raison.

1. ***Le commerce des enfants***

***3.2. Quelques recommandations au Diocèse***

En vue de renforcer la protection sociale, spirituel, juridique de l’enfant, nous formulons les recommandations ci-après :

* Redynamiser les mouvements d’action catholique tels que : le K.A, Bilenge, Scout, Mbay-mbay,
* Création des espaces a ménagé pour les jeux et activités culturels pour les jeunes,
* Que la Commission Diocésain justice et paix s’active dans la collecte des données sur les diverses violations des droits de l’enfant,
* Que le Diocèse initie des actions banquables en faveur des enfants suivant le volet de la protection sociale,
* Que la Commission Diocésaine de la Pastoral et Catéchèse fasse instruction aux Curés des Paroisses pour que les différentes familles dirigent leurs enfants vers les CEVB en vue de renforcer leurs protections sociales et spirituelles.

**Conclusion** :

La réalisation des droits de l’enfant est un élément fondamental pour son développement et son bien-être. Elle est en fait la pierre angulaire du monde auquel aspire la déclaration du Millénaire : un monde de paix, d’équité, de sécurité, de respect pour l’environnement et des responsabilités partagées. Les différents problèmes sus évoqués ont de conséquences pernicieuses et laissent de séquelles physiques et psychologiques dont les enfants souffrent parfois pour tout le reste de leur vie. Cependant, les recommandations formulées dans les contextes du Diocèse peuvent contribuer, énormément, à la protection sociale des enfants :

* Notre enfant est un don merveilleux qui vient de Dieu, et a besoin de notre attention particulière ;
* Il a plus besoin du langage du cœur et de l’exemple, que des torrents des discours ;
* Chaque enfant qui nait nous arrive comme un message de Dieu ;
* Que nous soyons ou pas chargés de l’éducation de l’enfant, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas resté indifférents devant les enfants qui nous entourent.

J’ai dit et je vous remercie